

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN M. Marc TOURELLE, M. Jean- François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

M. Bernard DEBAIN.

Nombre de membres du Bureau : 18
Nombre de membres présents : 17

Objet : Avenant n°5 au marché n°812 327 relatif au marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc – Lot n°1 : « collecte en porte à porte des déchets ».

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 19 mars 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu la délibération n°2014-12-32, du conseil communautaire du 9 décembre 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;

Vu le marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc effectif depuis le 1er janvier 2013.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a signé avec le groupement NICOLLIN/SEPUR un marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc lot n°1 : « Collecte en porte à porte des déchets ».

Certains professionnels ont décidé de faire appel au service institué par la collectivité pour leurs besoins moyennant le versement d'une redevance spéciale. Parmi ces professionnels, la Clinique des Franciscaines – Hôpital privé de Versailles, est confrontée à une production importante de déchets recyclables et à un manque de lieux de stockage rendant la collecte hebdomadaire du jeudi sur Versailles insuffisante. C'est pourquoi, il a été demandé à l'entreprise Nicollin, lors de sa collecte du mardi sur la commune du Chesnay et sur son trajet de retour, d'effectuer une collecte supplémentaire pour un montant de 5586,43 euros HT.

Sans que cela ne remette en cause les caractéristiques substantielles du marché, les parties souhaitent passer un avenant.

Ces dispositions prendront la forme d'un avenant n°5 au marché de collecte.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°5 au marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc Lot n°1 Collecte en porte à porte, pour un montant total de 5 586,43 € HT ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011 « Charges à caractère générale », fonction 812 « Collecte et traitement des ordures ménagères », la nature 611 Contrats prestations de services ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux à Versailles,
Le 19 mars 2015.



Pour le Président et par délégation,
Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services